



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°951) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-220
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'utiliser la salle Berlioz pour une répétition le 2 avril 2024 de 10h00 à 12h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salle pour un montant de 29 € T.T.C (vingt-neuf euros), afin d'utiliser la salle Berlioz pour une répétition le 2 avril 2024 de 10h00 à 12h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN